

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU SAMEDI 7 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept mars le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session ordinaire en mairie, après convocation légale, sous la présidence du maire,

<u>Conseillers présents suivant l'ordre du tableau :</u>	– CULMET Thierry, maire – GERARD Marie-Thérèse, adjointe – BESNARD Jean-Luc, adjoint – ARNAUD Nathalie – KEMPER Jean-Michel – HALBEHER Martine	– GRANDIDIER Alain – DUQUENET Colette – FRAPPART Lionel – PELLISSIER Brigitte – BARDOT Sylviane – AMBLARD Delphine	Conseillers en exercice :	12
			Présents :	12
			Pouvoirs :	0
			Ouverture :	10h
			Clôture :	11h30
			Convocation :	02/03/26
<u>Secrétaire :</u>	– PELLISSIER Brigitte			

OUVERTURE DE SÉANCE

- Madame Brigitte Pellissier est nommée secrétaire de séance
- Le procès verbal de la réunion du 8 janvier 2026 est approuvé.

1) APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

1a) CFU 2025 du budget principal (26000).

APRES présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal, le conseil municipal a pris connaissance des résultats budgétaires de l'exercice, arrêtés comme suit :

CFU 2025 PRINCIPAL	Recettes réalisées	Dépenses réalisées	Solde de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultat de clôture	Restes à réaliser dépenses	Restes à réaliser recettes	Résultat cumulé final
Investissement	141 339,22	185 336,27	-43 997,05	-60 475,16	-104 472,21	56 233,70	57 175,54	-103 530,37
Fonctionnement	582 352,25	486 344,22	96 008,03	236 370,17	332 378,20			332 378,20
Total cumulé	723 691,47	671 680,49	52 010,98	175 895,01	227 905,99			228 847,83

EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 11 voix pour, 0 contre, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Val-et-Châtillon,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

1b) CFU 2025 du budget annexe eau et assainissement (26200).

APRES présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe des eaux, le conseil municipal a pris connaissance des résultats budgétaires de l'exercice, arrêtés comme suit :

CFU 2025 EAU ASSAINISST	Recettes réalisées	Dépenses réalisées	Solde de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultat de clôture	Restes à réaliser	Résultat cumulé total
Investissement	108 324,44	83 913,70	24 410,74	14 702,74	39 113,48	0,00	39 113,48
Fonctionnement	172 850,98	202 860,82	-30 009,84	65 400,82	35 390,98	0,00	35 390,98
Total cumulé	281 175,42	286 774,52	-5 599,10	80 103,56	74 504,46	0,00	74 504,46

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 11 voix pour, 0 contre, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Val-et-Châtillon,

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2) RESTES À RÉALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les restes à réaliser (RAR) désignent les dépenses et recettes engagées mais non encore réalisées ou payées à la fin de l'exercice budgétaire. Cela concerne en dépenses : les menuiseries du Breuil, la pose des lisses du canal, la démolition du bâtiment « les perches », l'extension de la vidéoprotection à la zone de loisirs, la maîtrise d'oeuvre de la sécurisation de la traverse et la pose d'un radiateur à la salle des fêtes. Et en recettes des subventions de l'État, de la Région et du département.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve l'état des restes à réaliser de 2025 sur 2026 du budget principal :

	article	Libellé	montant
Recettes	1321/13	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	23 083,14 €
	1322/13	Subv. non transf. Régions	17 381,40 €
	1323/13	Subv. non transf. Départements	10 763,00 €
	13461/13	Dot. équipement territoires ruraux	5 948,00 €
	Total recettes		57 175,54 €
Dépenses	203/20	Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	5 901,14 €
	212/21	Agencements et aménagements de terrains	28 842,00 €
	2138/21	Autres constructions	18 908,16 €
	2158/21	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 582,40 €
	Total dépenses		56 233,70 €

3) AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget principal,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement au budget primitif 2026 comme suit:

Résultat de fonctionnement	BUDGET EAU
A Résultat de l'exercice	-30 009.84 €
B Résultats antérieurs reportés	65 400.82 €
C Résultat à affecter= A+B	35 390.98 €
D Solde d'exécution d'investissement	39 113.48 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement F	0.00 €
AFFECTATION = C	35 390.98 €
1) Affectation en réserves R 1068 (besoin de financement)	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	35 390.98 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

3b) budget annexe eau et assainissement

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget eau assainissement,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement au budget primitif 2026 comme suit:

Résultat de fonctionnement	<i>BUDGET EAU</i>
A Résultat de l'exercice	-30 009.84 €
B Résultats antérieurs reportés	65 400.82 €
C Résultat à affecter= A+B	35 390.98 €
D Solde d'exécution d'investissement	39 113.48 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement F	0.00 €
AFFECTATION = C	35 390.98 €
1) Affectation en réserves R 1068 (besoin de financement)	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	35 390.98 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

4) PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après délibération, AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2026 eau et assainissement (26200) les dépenses d'investissement dans la limite des crédits fixés ci-dessous :

- Chapitre 21 Article 2158 : 5 000 €

5) AIDE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION DE LA CHASSE AUX ŒUFS DE LA MPT

La Maison Pour Tous de Val-et-Châtillon organise, avec la Mairie et le club de pétanque « Les Renards du Val », une chasse aux œufs pour les enfants du village le mercredi 1er avril 2026 à 15 h dans le parc communal. Un goûter sera ensuite offert à la salle des fêtes. Le budget de cette manifestation est d'environ 200 €. Comme aucune recette n'est prévue, la Maison Pour Tous sollicite une aide financière

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accorde une aide financière de 100 € à l'association Maison pour Tous de Val-et-Châtillon pour l'organisation de la Chasse aux œufs, ainsi que le prêt gracieux de la salle des fêtes.

6) DEMANDE DE SUBVENTION ATE54 FONDS SOLIDARITÉ COMMUNES POUR LA RÉNOVATION DE LA MAIRIE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune est de nouveau éligible au fonds départemental de solidarité pour un montant 15000 € sur 2026-2028 et propose de mobiliser la somme de 5000 € pour les travaux de rénovation de la mairie.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

Sollicite auprès du département une subvention de 5000 € au titre du Fonds de solidarité Communes ATE 54 afin de financer les travaux de rénovation de la mairie

Approuve le plan prévisionnel de financement suivant :

Rénovation de la mairie Dépenses HT			Financement	
Rabaissement des plafonds avec isolation et éclairage LED, remplacement du sol par un parquet flottant, l'isolation thermique par plafond de la cave	Main-d'œuvre – entreprise SOLEFOR (chantier d'insertion)	10 338,50 €	DETR 2026 de 40% (30% + bonification 10%) (aide sollicitée non notifiée)	12 260 €
	Matériel - entreprise ZELIKER	15 899,42 €	Participation Groupe La Poste : 12% (aide sollicitée non notifiée).	3 678 €
Mise aux normes électriques suivant devis de l'entreprise RECEVEUR Raymond		4 413,25 €	Département ATE 54 fonds de solidarités communes	5000 €
			Autofinancement (31,69%)	9713,17 €
Total		30 651,17 €	total	30 651,17 €

7) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Assemblées générales à la salle des fêtes :

- Pétanque des Renards : dimanche **8 mars à 11 h**
- MPT : samedi **14 mars à 10 h**

Convention de l'agence postale communale :

Elle a été signée pour une durée de 9 ans.

Eau potable :

- Une fuite de 35 m³ par jour a été trouvée et réparée. Rendement actuel estimé : 64 %
- Devis Création, Grande Rue, de deux chambres de sectorisation : 23 600 € HT.
Travaux subventionnés à 70 % par l'Agence de l'Eau.

Forêt :

- Vente de la parcelle AB47 (agricole). : Messieurs Gédor et Héry sont tous les deux intéressés. Elle sera attribuée au plus offrant.
- Abattage des deux chênes menaçants au dessus de la rue du Moulin :
Un devis a été demandé auprès de deux entreprises.
- L'élagage de la route de Châtillon est terminé.
- Projet d'achat d'un broyeur multi-végétaux tracté, entre 3 000 et 5 000 €.
Un devis a été demandé à l'entreprise Bastien, qui viendra faire une démonstration.

Extension d'éclairage public :

Points lumineux sur le parking derrière la salle des fêtes et dans la rue Molière.

La commande est passée auprès de l'entreprise Alizon pour un montant de 360 € TTC

Parking du cimetière : Remise en état par Monsieur Paulus

Recensement de la population :

En 2010 : 646 habitants.

En 2026 : 523 habitants.

Mémoire du Textile :

Plusieurs réunions ont eu lieu ; nous sommes en attente du devenir de l'association.

Démolition du bâtiment des perches :

Par l'entreprise Barassi, semaine 13, puis pose de lisses en bois dans le parc le long du canal.

Fonds de solidarité du département :

La commune percevra 15 000 € pour 3 ans.

Projet éoliennes :

Signature du bail emphytéotique le 13 mars 2026.

Point sur le dossier : l'armée n'a pas rejeté la demande préalable au dépôt du dossier.

Réunion des associations :

Samedi 4 avril 2026 à 9 h, à la salle des fêtes.

Travaux Bâtiment Le Breuil :

- Pose des portes palières la semaine du 23 mars 2026.
- Changement du bloc double-fenêtres défectueux dans l'appartement 1^{er} étage droit au printemps.
- Remplacement de la baignoire vétuste par une cabine de douche dans l'appartement 1^{er} étage droit avec réfection des murs de la salle de bains. Le devis de Gilbert RECEVEUR de 3 610 € HT est validé.

Arts de la Scène :

L'architecte-conseil du CAUE 54 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) a établi gracieusement un cahier des charges pour l'étude de faisabilité de la salle de spectacles des Arts de la Scène, en vue de missionner un architecte pour cette étude. Cahier des charges validé par le maire.

City stade : Le gazon synthétique a été posé.

Rénovation de l'agence postale communale :

Il n'est pas certain que nous obtenions une subvention (environ 3 000 €) du Groupe La Poste compte . Notre dossier sera néanmoins étudié.

Ouverture d'un dépôt de pain depuis le 5 mars, rue Martinchamps chez Mme Châtain (Mondial Relay/MG BOUTIK OUPSSY). La mairie n'était pas informée, monsieur le maire a effectué une visite sur place.

Opération Brioches du 23 au 29 : la vente aura lieu le samedi 28 mars.

Potager de citrouilles : ne sera pas renouvelé, cela revient aussi cher d'en acheter vu le caractère aléatoire des récoltes.

Projet arbre de Pâques : idée d'accrocher des cloches et œufs sur les branches d'un jeune bouleau.

Déchets de broyage des arbres à l'entrée de Cirey : voir avec le propriétaire, l'entreprise et le département pour que le nettoyage soit effectué. .

Frelons asiatiques : deux pièges ont été commandés par la communauté de communes. .

Problème des puces de planchers : un locataire du Breuil en a signalé la présence. Aucun problème de structure du bâtiment n'a été constaté et aucune puce n'a été signalée dans les parties communes, récemment rénovées par les agents du service technique. La commune ne peut donc être tenue responsable de ce problème qui est récurrent dans ce seul logement.

S'agissant de la dernière réunion de conseil de ce mandat, Mme Gérard remercie le maire pour la confiance accordée dans ses délégations ainsi que Mme Amblard pour son aide. Monsieur le maire remercie Mme Bardot et M. Grandidier pour leur engagement au sein de l'équipe municipale. A l'issue de la réunion, un pot est offert par le maire.

Ainsi délibéré et signé après lecture,
Pour extrait conforme,

Monsieur le Maire,
Thierry CULMET

La secrétaire de séance
Brigitte PELLISSIER

B. Pellissier

 